

FROTTIS CERVICAL DE DÉPISTAGE

Tampon du médecin

Madame

Date de remise de la fiche :

Un frottis cervical vous a été proposé et/ou réalisé par votre médecin. La présente feuille a pour but de renforcer les informations qui vous ont été apportées oralement par le médecin afin de vous expliquer les principes, les avantages et les inconvénients potentiels de cet acte de dépistage. Il ne sera pratiqué qu'avec votre consentement, vous avez donc la liberté de l'accepter ou de le refuser.

Qu'est-ce qu'un frottis cervical ?

Cet examen de dépistage systématique permet d'obtenir des informations sur le col de l'utérus qu'aucun autre examen ne peut fournir. D'autres examens apportant éventuellement des informations complémentaires, si les résultats du frottis y incitent, peuvent être nécessaires.

C'est un prélèvement superficiel au niveau du col de l'utérus qui permet de recueillir des cellules qui seront examinées au microscope. Cette lecture sera effectuée dans un laboratoire de cytologie.

L'analyse de ces cellules superficielles permet de dépister des lésions capables, à terme, de se transformer en cancer du col.

Le traitement très simple de ces lésions puis la surveillance empêchent cette transformation.

Ces lésions sont initiées par un papillomavirus. Dans ces conditions ne vous étonnez pas si votre médecin souhaite coupler votre examen cytologique avec une recherche de papillomavirus humain (HPV).

Frottis cervical et recherche de virus HPV sont des examens complémentaires, non équivalents, l'un ne pouvant se substituer à l'autre.

Comment comprendre les résultats ?

Les résultats de cet examen de dépistage vous seront adressés ou remis par le médecin qui a effectué le prélèvement.

Il convient de bien savoir que, malgré les améliorations techniques, il peut se produire qu'une anomalie pourtant bien présente ne soit pas détectée malgré l'examen attentif des prélèvements.

À l'inverse, certains aspects considérés comme anormaux peuvent faire évoquer à tort une pathologie débutante.

Dans ce cas, votre médecin vous contactera afin de vous informer sur les explorations complémentaires à envisager, particulièrement la colposcopie, examen du col avec une loupe binoculaire qui permet la visualisation des très petites lésions.

En pratique

Vous recevrez les résultats de votre frottis de dépistage dans environ jours.

Si ce n'était pas le cas, n'hésitez pas à contacter votre médecin afin qu'il vous les fasse parvenir.

Si vous ne souhaitez pas recevoir ces résultats par courrier à votre domicile, faites-le savoir à votre médecin.

Dans certains cas, votre médecin vous convoquera afin de vous expliquer les résultats et les compléments d'exploration ou de contrôle nécessaires.

Enfin, lorsqu'il vous adressera ou transmettra les résultats de ce frottis de dépistage, il vous indiquera le délai dans lequel il faut réaliser un nouveau frottis de dépistage (délai adapté à votre cas et à vos résultats). Il est important de noter quand vous devrez faire votre prochain frottis de dépistage, étant bien entendu que s'il y avait des signes qui vous inquiètent (saignements entre les règles en particulier), il faudrait consulter plus tôt.

Cette feuille d'information ne peut sans doute pas répondre à toutes vos interrogations. Dans tous les cas, n'hésitez pas à poser au médecin toutes les questions qui vous viennent à l'esprit, oralement ou par écrit.